Le Mardi 5 Août 2025, A Lille

France Nature Environnement Hauts-de-France
5, rue Jules de Vicq
59800 Lille
contact@fne-hautsdefrance.fr

Contribution à la consultation publique sur la mise à jour des volets stratégiques des documents stratégiques de façade (DSF) — Façade Manche Est – Mer du Nord (MEMN)

France Nature Environnement Hauts-de-France rassemble plus de 20 associations des 5 départements allant de Château Thierry à Dunkerque avec pour objectif la préservation de la nature et de l'environnement. Elle regroupe à ce jour plus de 2600 adhérents indirects regroupés dans une quinzaine d'associations locales et régionales dont les actions couvrent les thématiques suivantes : énergie, déchets, qualité de l'air, agriculture-élevage, biodiversité, aménagement du territoire...
FNE Hauts-de-France est affiliée à FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT, porte-parole de près de 850000 adhérents des 3500 associations regroupées au sein de 80 organisations adhérentes sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultra marin.

A ce titre nous souhaitions apporter notre contribution à la révision des Documents Stratégiques de Façade (DSF) qui intervient dans le cadre du débat public "La mer en débat". Pour la façade Manche Est – Mer du Nord (MEMN).

Les enjeux sont majeurs :

- Les ressources halieutiques sont soumises à une pression intense, notamment sur le cabillaud, le bar et la coquille Saint-Jacques.
- La Manche est l'une des zones maritimes les plus fréquentées au monde, avec près de 800 navires qui y transitent chaque jour.
- Plusieurs parcs éoliens en mer sont en projet ou en cours de déploiement (Fécamp, Dieppe-Le Tréport, Centre-Manche 1 et 2).
- La biodiversité marine et littorale est riche mais extrêmement vulnérable, notamment au niveau des estuaires, des lagunes et des zones de nidification des oiseaux.

Par ailleurs, les ressources halieutiques de la façade MEMNor font face à de nouveaux défis et doivent s'adapter pour espérer survivre :

- Les premiers effets du changement climatique affectent cette mer peu profonde, où le manque de gradient thermique empêche certaines espèces de s'adapter. Par exemple, le cabillaud migre vers des eaux plus froides, modifiant la composition des captures.

- Le développement d’aires marines protégées (AMP) dans les eaux britanniques, traditionnellement plus poissonneuses, entraîne un repli des pêcheurs vers les eaux françaises, augmentant la pression sur ces dernières.
- Les pratiques de pêche non sélectives, parfois associées à la surpêche, sont régulièrement critiquées.
- Certaines chaînes alimentaires sont fragilisées et n’ont pas le temps de se reconstituer entre deux campagnes de pêche.
- Les zones de reproduction et de nourricerie des juvéniles sont soumises à de fortes pressions dues à la multiplication des usages (industrie, énergie, tourisme).
- Une meilleure valorisation des espèces dites "moins nobles" est indispensable pour diversifier les captures et soulager les espèces emblématiques surexploitées.

Enfin, deux sujets supplémentaires méritent une attention particulière dans le cadre de la planification :

- La gestion des conteneurs contenant des matières dangereuses, placés en pontée des navires et susceptibles d'être perdus en mer, soulève une inquiétude croissante avec l’augmentation significative du nombre et de l’intensité des épisodes tempétueux en Manche et mer du Nord. Une veille renforcée devrait être assurée durant ces périodes à risque, en particulier à proximité des espaces marins protégés.
- Concernant les déchets liés à l’activité de pêche professionnelle, il est nécessaire de poursuivre la recherche et les expérimentations sur la biodégradabilité des "perruques" de chalut, filets voire cordages, ainsi que sur la résistance aux chocs des caisses de poissons, afin de réduire significativement les déchets en mer.

UN CADRE NATIONAL ET EUROPÉEN À MIEUX ARTICULER

Les DSF doivent être conformes à plusieurs directives européennes (DCSMM, DCPEM, DCE, DHFF). Toutefois, le manque de cohérence entre ces différents outils, combiné à des retards réglementaires (notamment sur les zones de protection forte), nuisent à une gestion intégrée et efficace.

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES POUR LA FAÇADE MEMN

Une gouvernance plus inclusive

Il est essentiel d'assurer une meilleure implication des associations de protection de la nature locales dans les processus de concertation. Cela implique :

- Une participation effective des APNE aux conseils maritimes de façade.
- Un retour formalisé sur les propositions soumises.
- Un calendrier de concertation réaliste qui tienne compte des capacités de mobilisation des acteurs de terrain.

Clarifier les objectifs stratégiques

L'articulation entre les différentes stratégies nationales (SNML, PPE) reste floue. Il est urgent de :

- Préciser la compatibilité entre zones de développement éolien et zones à protéger.
- Clarifier les rôles respectifs des acteurs pour éviter les superpositions de projets incompatibles.

Mieux évaluer les cycles précédents

Le bilan du cycle précédent est très insuffisant sur la façade MEMN :

- Seuls 6 % des objectifs environnementaux ont été atteints.
- 14 % des indicateurs ont été renseignés de manière satisfaisante. Il est indispensable de renforcer les outils d'évaluation et de prévoir un suivi en continu.

Rendre les objectifs environnementaux (OE) efficaces

Les OE doivent être précis, mesurables et juridiquement opposables. Pour cela, il faut :

- Supprimer les formulations vagues comme « tendance à la hausse ».
- Aller au-delà du simple respect des règles existantes.
- Allouer des ressources humaines et financières pour atteindre ces objectifs.

RECOMMANDATIONS THÉMATIQUES

Mieux articuler les politiques terre-mer

Les apports de nitrates et phosphates issus de l'agriculture sont la principale cause d'eutrophisation sur la façade MEMN. Nous recommandons de :

- Intégrer les objectifs DSF dans les SDAGE et SAGE.
- Fixer des objectifs chiffrés de réduction des polluants.
- Travailler à la restauration de la continuité écologique sur les estuaires.

Renforcer les zones de protection forte (ZPF)

Actuellement, moins de 1 % de la façade MEMN est classée en ZPF. Pour atteindre les objectifs de 1 % en 2027 et 5 % en 2030, il est nécessaire de :

- Interdire la cohabitation entre ZPF et projets éoliens industriels : les parcs éoliens de par leur implantation et dispositions, ne doivent pas faire obstacle, compte tenu des usages qui y seront tolérés, à une bonne continuité écologique nécessaire entre les différentes AMP réparties sur la façade MEMNor
- Identifier en priorité les zones à fort potentiel écologique (Baie de Somme, estuaire de la Seine...).
- Aligner les désignations sur les critères de l'UICN (catégorie I ou II).

Traiter les impacts cumulés

La combinaison des activités humaines (chalutage, éolien, trafic, pollution agricole) met en péril les écosystèmes. Nous demandons :

- L'inclusion d'un volet "Impacts cumulés" dans les DSF MEMN.
- Une stratégie de réduction des émissions de GES du secteur maritime.
- Des mécanismes d’arbitrage en cas de conflits d’usage.

Conclusion

La façade Manche Est – Mer du Nord concentre de nombreux enjeux : environnementaux, économiques, énergétiques. La planification maritime doit y être exemplaire. Nous appelons à une stratégie ambitieuse, rigoureuse et transparente pour garantir le bon état écologique des milieux marins et côtiers.

Au nom de France Nature Environnement Hauts-de-France, j’exprime l’espoir que cette contribution soit pleinement prise en compte et permette d’ancrer, dans les documents stratégiques de façade, une planification maritime réellement soucieuse des équilibres écologiques, des dynamiques territoriales et des exigences du bien commun.

Thierry Dereux, Président de FNE Hauts-de-France